



## Conseil économique et social

Distr. générale  
31 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la population et du développement

Quarante-septième session

7-11 avril 2014

**Débat général consacré à l'expérience des pays  
en matière de population : évaluation de l'état  
de la mise en œuvre du Programme d'action  
de la Conférence internationale sur la population  
et le développement**

### **Déclaration soumise par World Youth Alliance, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## **Déclaration**

### **État de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement**

La World Youth Alliance est une coalition mondiale de jeunes promouvant la dignité de la personne humaine dans la politique, l'éducation et la culture et organisant la solidarité entre jeunes des pays en développement et des pays développés. À l'occasion du vingtième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, la World Youth Alliance se félicite du thème retenu pour la quarante-septième session de la Commission sur la population et le développement (Évaluation de l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement) et attend avec intérêt la discussion générale et le document final de cette session. Le Programme d'action demeure un document essentiel dans les discussions sur la santé et le développement. Bien que des progrès notables aient été accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action, il reste beaucoup à faire dans les domaines de la santé en matière de procréation, de la santé maternelle, du développement durable et de la famille.

#### **Santé en matière de procréation**

L'accès à la santé en matière de procréation, l'un des principaux objectifs du Programme d'action, n'a pas été réalisé partout. Le débat à l'échelle mondiale sur la santé en matière de procréation est souvent axé sur la planification familiale, en particulier sur les contraceptifs. Des efforts notables ont été faits à travers le monde pour accroître le financement de la contraception. Les pays où même les soins de santé (et leur financement) font défaut ont été désignés comme ayant besoin d'accroître leurs dépenses en contraceptifs. Cette poussée en faveur du financement de la contraception est malvenue et alarmante, puisqu'il est clair que de nombreux problèmes vont subsister, même si les contraceptifs sont fournis gratuitement.

Les enquêtes démographiques et sanitaires menées dans les pays en développement révèlent que les femmes ne sont pas en mesure de déterminer leur période de fertilité, ce qui est essentiel pour éviter les grossesses non désirées ou provoquer des grossesses désirées. Ces enquêtes montrent également que les femmes qui ont recours à la contraception ou qui ont été stérilisées ne sont pas informées des effets secondaires susceptibles d'en découler, de ce qu'il y a lieu de faire dans cette éventualité, ou des autres méthodes de contraception. Les femmes ne peuvent exercer le choix éclairé qui s'impose en matière de planification familiale si elles ne sont pas informées. En outre, en mettant l'accent sur les besoins non satisfaits dans ce domaine, à savoir que l'accès des femmes à la contraception est limité et que, par conséquent, d'autres financements doivent y être consacrés, on ne tient pas compte des raisons qui poussent de nombreuses femmes à refuser de recourir à la contraception, notamment par souci pour leur santé, au regard des effets secondaires, ou pour des motifs personnels, religieux ou éthiques. Par conséquent, une offre plus importante de contraceptifs ne garantit pas une augmentation de leur utilisation.

Une manière particulière de dénaturer la santé en matière de procréation est utilisée pour promouvoir des mesures inappropriées. Plusieurs organisations non gouvernementales internationales utilisent des dispositions du Programme d'action relatives à la santé en matière de procréation comme des outils pour promouvoir une légalisation sur l'avortement, même si la définition de la santé en matière de procréation n'inclut pas l'avortement, et le paragraphe 8.25 du Programme d'action affirme que la législation et les politiques relatives à l'avortement sont la prérogative des États membres, conformément à leurs procédures législatives. Le Programme d'action ne favorise pas l'avortement. En fait, il le présente sous un jour défavorable en soulignant qu'il ne devrait pas être promu en tant que méthode de planification familiale et que les gouvernements devraient aider les femmes à ne pas y recourir.

Afin de bénéficier de la santé en matière de procréation et de jouir du droit de déterminer librement et de manière responsable le nombre d'enfants qu'elles souhaitent avoir et l'espacement des naissances, les femmes ont besoin d'une éducation qui leur donne les moyens de connaître leur corps. En comprenant son cycle et la manière d'observer et de comprendre ses propres marqueurs biologiques, une femme est capable d'optimiser sa santé et de planifier sa famille. Elle peut devenir une participante active à ses soins de santé et collaborer avec son soignant pour obtenir des résultats satisfaisants à long terme en matière de santé. La World Youth Alliance s'est associée à Fertility Education and Medical Management afin de veiller à ce que les femmes bénéficient de l'éducation et des soins dont elles ont besoin.

### **Santé maternelle**

Le monde a connu une baisse de la mortalité maternelle, de 358 000 en 2008 à 287 000 en 2010. Il n'en demeure pas moins que le taux de mortalité maternelle dans les régions en développement est trop élevé, avec 240 décès pour 100 000 naissances vivantes, contre 16 dans les régions développées.

Des réussites sont à noter : aucun cas de mortalité maternelle n'a été relevé dans des villages de Tanzanie et le Chili a enregistré le taux de mortalité maternelle le plus bas en Amérique latine, grâce au cumul de la croissance économique, de la législation sur l'éducation obligatoire gratuite, de la fourniture de soins de santé maternelle et infantile et de l'amélioration de l'assainissement et de la nutrition.

Les interventions directes nécessaires pour aider chaque femme et chaque bébé à franchir en toute sécurité les étapes de la grossesse et de l'accouchement sont claires et ne sont pas hors de portée pour les pays en développement :

a) Au moins quatre visites médicales prénatales, comme recommandé par l'Organisation mondiale de la santé, qui préparent la femme et sa famille à la grossesse et à l'accouchement;

b) L'accès à des accoucheuses qualifiées en mesure de fournir des soins obstétricaux d'urgence peut réduire le taux de mortalité maternelle de 75 % d'après le Fonds des Nations Unies pour la population, car elles sont formées pour suivre la grossesse et l'accouchement, reconnaître et gérer les problèmes et se référer à des niveaux de soins plus élevés si nécessaire;

c) Des structures d'accouchement équipées du minimum nécessaire et disposant de médicaments essentiels et des moyens de traiter les principales complications de la grossesse;

d) L'infrastructure des systèmes de prestation de soins de santé, y compris l'éducation, qui permet aux femmes de prendre des décisions éclairées en matière de soins de santé, et les transports, qui leur permettent de se rendre à temps aux centres d'accouchement.

Toutefois, dans la mesure où la communauté mondiale de la santé met davantage l'accent sur les moyens d'éviter les grossesses et d'y mettre fin grâce à la promotion de la contraception et de l'avortement légal comme mesures « nécessaires » dans la lutte contre la mortalité maternelle, ces quatre interventions réalisables et efficaces ont de moins en moins retenu l'attention. Le financement et les initiatives se sont tournés vers la contraception et l'avortement, ce qui ne permet pas de faire face à la situation de femmes enceintes qui recherchent une grossesse et un accouchement sûrs et sans danger pour la santé.

### **Développement durable et centralité de la personne humaine**

Le principe 2 du Programme d'action affirme que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable et que les populations sont la ressource la plus importante et la plus précieuse de tout pays. Les pays devraient faire en sorte que tous les individus aient la possibilité de tirer le meilleur parti de leur potentiel. La World Youth Alliance soutient sans réserve l'idée que les efforts de développement durable doivent placer l'être humain au centre. Pourtant, les politiques de population et de développement laissent de plus en plus à penser que les populations sont un fardeau plutôt qu'un atout. Souvent, les préoccupations concernant l'environnement prennent le dessus sur celles ayant trait aux êtres humains, ou cette fausse idée qu'en fournissant gratuitement des contraceptifs, on peut diminuer la fertilité et, que cela se traduit automatiquement par des améliorations au regard du développement.

Dans l'esprit du Programme d'action, il y a lieu de considérer que les populations constituent une richesse et que c'est plutôt la pauvreté qui représente un fardeau. Les individus devraient être libres de prendre leurs propres décisions au sujet du nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir. Ils ont généralement le nombre d'enfants qu'ils désirent, et ce n'est pas à l'État de promouvoir une forme de famille plus restreinte ou de pénaliser les familles nombreuses. Même s'il existe encore des taux de fécondité élevés dans certains pays en développement où, curieusement, la fécondité désirée est proche de la fécondité effective, dans de nombreux pays, de faibles taux de natalité ont entraîné le vieillissement de la population, les pensions et les besoins en matière de soins de santé représentant des défis pour les gouvernements et les contribuables. Dans de nombreux pays développés, le chômage des jeunes est élevé, atteignant même plus de 50 % dans certains d'entre eux, du fait qu'il n'y a pas de croissance.

Au lieu de se lamenter sur l'accroissement de la population de jeunes dans de nombreux pays en développement, nous devons reconnaître l'incroyable potentiel d'imagination et de compétence de ces jeunes, qui ne peut être atteint que s'ils accèdent aux soins de santé de base, à l'éducation, à la formation professionnelle et aux opportunités d'emploi.

**Rôle de la famille**

À l'occasion de l'Année internationale de la famille, la World Youth Alliance réaffirme que la famille est la cellule fondamentale de la société au sein de laquelle les femmes et les hommes apprennent à vivre en toute liberté et dans une vraie solidarité. Le paragraphe 5.1 du Programme d'action consacre ce principe. Cependant, l'attention croissante accordée à l'autonomie totale de l'enfant pose des problèmes dans l'application du Programme d'action, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. En vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, les États doivent respecter la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents de donner à l'enfant l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui sont reconnus. Tout parent se soucie du bien-être de ses enfants. Pourtant, les parents sont de moins en moins associés à la prise de décisions concernant la santé en matière de procréation, à la planification familiale et à l'éducation sexuelle, ce qui signifie que les enfants pourraient être confrontés à de nombreux problèmes seuls, sans le soutien de la famille. La communauté politique aux niveaux local, national et international est tenue de protéger le droit des parents de participer à la prise de décisions concernant l'éducation et la santé de leurs enfants.

---